

Image not found or type unknown



contravention routière à l'étranger

Par **superlapin38**, le **23/09/2009** à **10:49**

Bonjour,

j'ai été l'auteur d'une contravention routière en Italie en juillet 2008. Il s'agissait d'une circulation dans une zone interdite au véhicule sanctionnée d'une amende de 115 euros. Le commissariat de Lyon m'a contacté au mois de septembre de cette année pour me notifier l'infraction. Quelqu'un saurait il me dire si le délais de prescription de 1 an qui s'applique en France est valable également en Italie et donc si je suis en mesure de contester ?

Merci d'avance